

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
03 AVRIL 2017***

L'an deux mil dix sept, le 03 avril à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBERENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, HEGY Nicole, MEYER Théo, BRENDLE Bernard, WERTHE Christian, BRETZ Daniel, BAUER Huguette, ANTONY Patricia, JAEGGY Martin, REYMANN Frédéric, MEYER Théo, MULLER Jean-Louis

Membres absents excusés : BOIL Corinne

Pouvoirs : BOIL Corinne à René MATHIAS

Secrétaire de Séance : M BRENDLE Bernard

Date de la convocation : 27 mars 2017

La séance est ouverte à : 19 heures 00

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 06 février 2017
- Délégation de signature
- Syndicat Départemental d'Electricité (gaz)
- Agrément d'un permissionnaire de chasse
- Panneaux de rues
- Compte Administratif 2016
- Compte de Gestion 2016
- Affectation du résultat
- Taux 2017
- Budget Primitif 2017
- Divers

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 FEVRIER 2017

Le Maire informe :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte rendu de la séance du 06 février 2017.

Après lecture le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2° DELEGATION DE SIGNATURE

M le Maire informe :

La délégation de signature n'a pas été utilisée depuis la dernière séance du conseil municipal

3° SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN

M le Maire informe :

Par délibération du 05 décembre 2010 le Conseil Municipal avait décidé de transférer au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin , auquel la commune est adhérente , les compétences suivantes précisées à l'article 3 des Statuts, article 3C- compétence de base : représentation des collectivités membres dans tous les cas ou les lois et les règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées

Cette compétence est transférée de plein droit avec la modification des statuts

Article 3D – compétences optionnelles : le Syndicat est habilité à exercer pour les collectivités membres qui le demandent expressément, l'une ou les deux compétences à caractère optionnel suivantes :

a/ passation avec les entreprises délégataires de tous les actes relatifs à la délégation de service public de distribution de gaz ou si la loi le permet, exploitation du service en régie

b/ exercice du contrôle des distributions de gaz prévu par l'article premier de la loi du 15 février 1941 relative à l'organisation de la production , du transport et de la distribution du gaz.

il est précisé que le Syndicat n'est pas habilité à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la charge des collectivités adhérentes en matière de distribution de gaz

au vu du projet de réalisation d'une zone artisanale à Niederentzen, et de la demande de la commune de Niederentzen pour une desserte en gaz et pour la continuité de la desserte

le conseil municipal après en avoir délibéré

demande au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin d'engager la procédure pour la desserte de la commune en gaz naturel

4° AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire expose :

La société de chasse « La source au bois » souhaite engager un nouveau permissionnaire en la personne de M SCHLIENGER Lucien domicilié à SOULTZ. Le dossier complet a été déposé en Mairie.

Il est également signalé le départ de deux permissionnaires soit :

- *M SCHNEIDER Jean-Marc (DCD)*
- *M PONTON Jean-Pierre (démissionnaire)*

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent la candidature de M SCHLIENGER en tant que permissionnaire de la société de chasse « La source au bois » couvrant les lots n° 1 & 2 de la commune.

5° PANNEAUX DE RUES

Suite à acceptation du devis de la société Est Signalisation, validation du nom des rues en Alsacien et choix de modèles de pancartes. Selon documents joints.

Après examen des documents les membres du conseil municipal approuvent les noms de rues modifiés, les forme et couleur des panneaux de rues.

6° COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M le Maire expose :

Le Compte Administratif 2016 dressé par M le Maire et présenté par M l'Adjoint se décline de la manière suivante :

CA BUDGET PRIMITIF 2016 M14

- *Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **269 998, 40 euros** et les recettes de fonctionnement à **295 836, 40 euros** soit un excédent de fonctionnement de **25 838 euros***
- *Les dépenses d'investissement s'élèvent à **479 350, 65 euros** et les recettes d'investissement à **54 650, 18 euros** soit un déficit d'investissement de **424 700, 47 euros***

Après lecture de ces chiffres les membres du Conseil décident d'approuver, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016.

7° COMPTE DE GESTION 2016

M le Maire expose :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2016 dressé par Mme le Percepteur d'ENSISHEIM dont les chiffres correspondent à ceux des Comptes Administratifs.

8° AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET PRIMITIF

Résultat 2016 :

*Excédent de fonctionnement : 25 838 euros
Déficit d'investissement : 424 700, 47 euros*

Résultat cumulé de clôture 2016 :

*Excédent de fonctionnement : 306 205, 63 euros
Déficit d'investissement : 376 508, 05 euros*

Affectation :

La somme de 306 205, 63 euros est affectée au compte 001 de la section d'investissement et au compte 1068 en recettes

Concernant le budget lotissement dissolu par délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2016

La somme de 200 330, 35 euros est affectée au budget principal au compte 002 de la section de fonctionnement.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent l'affectation du résultat à l'unanimité.

9° TAUX 2017

M le Maire informe :

Après examen les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des 3 taxes.

Les taux 2016 sont respectivement de :

- 7,08% pour la taxe d'habitation
- 8,65% pour la taxe foncière
- 47,88% pour la taxe foncière non-bâtie

Le produit des contributions directes est arrêté à la somme de 117 580 euros pour l'année 2017.

10° BUDGET PRIMITIF 2017

Budget M14 :

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2017 de la commune équilibré en dépenses et en recettes à :

- Pour la section de fonctionnement à **499 600,35 euros**
- Pour la section d'investissement à **1 119 780,98 euros**

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve le Budget Primitif 2017 tel que présenté**

11° DIVERS

- *PLUI : M le Maire donne différentes explications concernant l'avancement du PLUI*
- *Planning des élections Présidentielles*

La séance est levée à : heures minutes

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 06 février 2017
- Délégation de signature
- Syndicat Départemental d'Electricité (gaz)
- Agrément d'un permissionnaire de chasse
- Panneaux de rues
- Compte Administratif 2016
- Compte de Gestion 2016
- Affectation du résultat
- Taux 2017
- Budget Primitif 2017
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		<i>R. MATHIAS</i>
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		